

## BULLETIN D'ADHESION

### ADHESION – GROUPE DE COPROPRIETAIRES

*Nous vous remercions de compléter ce bulletin. A réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif.*

*Ce type d'adhésion ne peut être souscrit par le Conseil Syndical qui bénéficie d'une formule spécifique.*

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété : .....
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Président du Conseil Syndical : .....
Nom du syndic de copropriété : .....
Adresse mail : .....
Adresse : .....

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE REFERENTE

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél. fixe : ..... Tél. port : .....
Adresse mail : .....
Profession (si retraité, précisez) : .....

➔ *Document en annexe pour les personnes composant le groupe de copropriétaires.*

## TYPE D'ADHESION

### Adhésion Groupe de copropriétaires

Tarif en fonction du nombre total de lots de la copropriété (logements, bureaux et commerces uniquement) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> De <b>2</b> à <b>15</b> lots = 180 €  | <input type="checkbox"/> De <b>36</b> à <b>50</b> lots = 380 €            |
| <input type="checkbox"/> De <b>16</b> à <b>25</b> lots = 250 € | <input type="checkbox"/> De <b>51</b> à <b>100</b> lots = 450 €           |
| <input type="checkbox"/> De <b>26</b> à <b>35</b> lots = 320 € | <input type="checkbox"/> A partir de <b>101</b> lots = forfait à négocier |

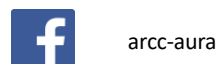
Merci de bien vouloir nous préciser comment vous avez connu l'ARCC-AURA :

- Connaissance : .....
- Médias : .....
- Evènements : .....
- Internet : .....
- Autre : .....

- Vous acceptez que l'ARCC-Auvergne Rhône-Alpes collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion et de nos activités.
- Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'ARCC-AUVERGNE RHONE-ALPES jointes au présent bulletin d'adhésion.

Fait à  
Le

**Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ARCC-AURA, 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON – 04.72.57.09.35 – [contact@arcc-aura.com](mailto:contact@arcc-aura.com)**



## **ADHESION – GROUPE DE COPROPRIETAIRES**

### **Conditions générales d'adhésion à l'ARCC-AURA**

#### **Membre de la Fédération Nationale des Associations des copropriétaires et des colotis (FNACC)**

Le groupe de copropriétaires de la copropriété désignée ci-dessus a décidé d'adhérer à l'Association Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes (ARCC-AURA). **Il conviendra de désigner parmi les membres du groupe un interlocuteur principal qui se chargera de transmettre les demandes à l'ARCC-AURA.**

#### **Informations préalables : l'adhésion spécifique « Groupe de copropriétaires »**

**Vous êtes plusieurs copropriétaires poursuivant un but commun dans l'intérêt de votre copropriété. Sont donc exclues les questions portant sur l'intérêt individuel des membres du groupe et sur leurs parties privatives.**

*Si vous souhaitez une consultation personnelle sur votre lot, nous vous remercions de vous diriger vers l'adhésion individuelle.*

L'ARCC-AURA s'engage à aider les groupes de copropriétaires à « y voir plus clair » dans la gestion de leur copropriété, et à les guider pour élaborer des propositions ou actions permettant d'améliorer la gestion de leur copropriété par le biais des services suivants :

### **SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION**

#### **I- ASSISTANCE PERMANENTE ET CONSULTATIONS JURIDIQUES**

Les membres du Conseil Syndical peuvent consulter l'ARCC-AURA à tout moment sur tous les sujets concernant la Copropriété (problèmes juridiques, comptables, financiers, techniques, de gardiens et employés d'immeuble, d'assurance, de gestion, etc.) :

- Soit en écrivant à l'ARCC-AURA (conseil.juridique@arcc-aura.com), une réponse étant apportée au plus tard dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail,
- Soit en téléphonant à l'ARCC-AURA au 04.72.57.09.35 (horaires des permanences sur notre site <http://www.arcc-aura.com>) pour fixer un RV téléphonique.
- Soit sur rendez-vous en présentiel.

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses. Les copropriétaires d'un groupement ne peuvent en aucun cas faire à la place du syndic et l'ARCC-AURA n'a pas vocation à se substituer à un avocat. Le rôle de l'ARCC-AURA est d'aider le groupe de copropriétaires à mieux comprendre le fonctionnement de leur copropriété et déceler les pistes d'amélioration et de faciliter la résolution de problème.

#### **II- ACCES AU SITE INTERNET DE L'ARCC-AURA**

Le syndic non professionnel ou coopératif a accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet [www.arcc-aura.com](http://www.arcc-aura.com) par le biais du Portail de l'Adhérent et est réservés aux adhérents de l'ARCC-AURA.

ARCC-AURA 18 rue GUILLOU, 69003 LYON

Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.

04.72.57.09.35

[contact@arcc-aura.com](mailto:contact@arcc-aura.com)

ARCC-AURA – Association Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes

[www.arcc-aura.com](http://www.arcc-aura.com)

**III- FORMATIONS « CLASSIQUE » ORGANISEES PAR ARCC-AURA:** Dont les dates sont déterminées par l'ARCC-AURA.

➤ **FORMATION EN VISIO ORGANISEES PAR LES ARCS REGIONALES (FNACC) :** Dont les thèmes sont définis selon

Selon le planning de la FNACC.

#### **IV- PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES ET SUR DEVIS**

L'adhésion à l'ARCC-AURA permet de bénéficier de :

➤ **Prestations complémentaires facultatives :**

*Ces prestations optionnelles donnent lieu à une facturation supplémentaire. Un devis est fourni sur demande.*

• **Analyse de compte ou actualisation de règlement de copropriété :**

L'ARCC-AURA peut aider les membres du bureau à effectuer l'analyse des charges de la copropriété en répondant à toutes leurs questions concernant les dépenses et les comptes de la copropriété et en étudiant les contrats des prestataires.

• **Rédaction de courriers :**

L'ARCC-AURA peut proposer une rédaction de courrier individualisée au groupement de copropriétaires dans l'intérêt de la copropriété (sinon, voir adhésions individuelles).

#### **V- DUREE DU CONTRAT**

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

#### **VI-QUALITE DE MEMBRE DE L'ARCC-AURA**

L'adhésion à l'ARCC-AURA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de L'Association Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes.

ARCC-AURA 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON

Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.

04.72.57.09.35

[contact@arcc-aura.com](mailto:contact@arcc-aura.com)

ARCC-AURA – Association Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes

[www.arcc-aura.com](http://www.arcc-aura.com)